



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2025-132

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **DRAAF /**

R53-2025-10-10-00007 - 2025 10 10 AR COMPOSITION CRPV (2 pages)	Page 3
R53-2025-10-27-00002 - tableau tacite ddtm 22 pub 19062025 (6 pages)	Page 6

## **préfecture de région /**

R53-2025-10-28-00006 - 1 arrêté bourses Talents 2025 2026 (3 pages)	Page 13
R53-2025-10-28-00007 - 2 ANNEXE bourses talents 2025 2026 (1 page)	Page 17
R53-2025-10-28-00008 - 3 arrêté Prépa Talents EHESP 2025 2026 (4 pages)	Page 19
R53-2025-10-28-00009 - 4 ANNEXE prepas talents EHESP 2025 2026 (2 pages)	Page 24
R53-2025-10-28-00002 - 5 arrêté Prépa Talents IEP 2025 2026 (4 pages)	Page 27
R53-2025-10-28-00003 - 6 ANNEXE prepas talents IEP 2025 2026 (1 page)	Page 32
R53-2025-10-28-00004 - 7 arrêté Prépas Talents IPAG 2025 2026 (3 pages)	Page 34
R53-2025-10-28-00005 - 8 ANNEXE prepas talents IPAG 2025 2026 (1 page)	Page 38

DRAAF

R53-2025-10-10-00007

2025 10 10 AR COMPOSITION CRPV



**ARRÊTÉ**  
**relatif à la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire**  
**visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE**  
**PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5143-7 et D. 5143-7 à R. 5143-10 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** le courriel du 11 juin 2025 du conseil régional de l'ordre des pharmaciens informant d'une modification de leurs représentants à la CRPV ;
- VU** le courriel du 21 juillet 2025 de l'UGPVB informant d'une modification de leurs représentants à la CRPV ;
- VU** le courriel du 3 octobre 2025 de l'ARS proposant la nomination à la CRPV des représentants de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), suite à la dissolution de l'Association de Pharmacie Rurale (APR) et à la reprise de ses missions par la FSPF ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**ARRÊTE**

**Article I.**

La commission régionale de la pharmacie vétérinaire de Bretagne comprend :

- en qualité de représentants de l'État :
  - Monsieur le préfet de région ou son représentant, président ;
  - Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant, vice-président ;
  - Un vétérinaire officiel ;
- en qualité de représentant de l'agence régionale de santé
  - Un inspecteur de l'agence régionale de santé ayant la qualité de pharmacien ;

- en qualité de représentants des vétérinaires (Conseil régional de l'ordre des vétérinaires) :
  - Madame Jenny HAMEURT-FORTINEAU et Monsieur Philippe HENAFF, titulaires ;
  - Madame Sylvie HELIEZ et Monsieur Loïc LEBON, suppléants ;
- en qualité de représentants des pharmaciens :
  - Madame Clarisse COURTIÈRE-NATIVELE (Conseil régional de l'ordre des pharmaciens) et Monsieur Hervé BRETEAU (FSPF), titulaires
  - Monsieur Jean-François GUILLERM (Conseil régional de l'ordre des pharmaciens) et Monsieur François-Xavier HEMERY (FSPF), suppléants ;
- en qualité de représentants des organisations professionnelles les plus représentatives des groupements désignés au premier alinéa de l'article L.5143-6 du code de la santé publique :
  - Messieurs Michel BLOC'H, Michel ADAM, Jean-Pierre SIMON (UGPVB) et Patrick LE BLEVENNEC (GDS Bretagne), titulaires ;
  - Messieurs Pascal SOULABAIL, David RIOU et Madame Morgane RANNOU (UGPVB) et Monsieur Gwenaël DELAMARCHE (GDS Bretagne), suppléants ;

## **Article II.**

Le secrétariat de la commission est assuré par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

## **Article III.**

L'arrêté préfectoral du 15 février 2024 relatif à la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire de Bretagne est abrogé.

## **Article IV.**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux préfets de département et aux directeurs départementaux en charge de la protection des populations des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

A Rennes,

Pour le préfet,  
le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Signé électroniquement le 10/10/2025  
par Jean-Christophe BOURSIN



DRAAF

R53-2025-10-27-00002

tableau tacite ddtm 22 pub 19062025

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne  
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 19/06/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
GOUDELIN	Poules pondeuses 207400 nombre de places	0,0000 ha		LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZB125 - ZB144 - ZB146 - ZD101	1,7054 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZB152AJ - ZB152AK - ZB152Z	3,4901 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD1 - ZD167J - ZD167K	4,7350 ha	GUERVILLY/STEPHANE PIERRE MARIE 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD166	0,3170 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD5 - ZD82 - ZD90	3,0900 ha	GUERVILLY/CHANTAL MARIE HELENE 22290 GOUDELIN - LEMEE/PASCAL CHRISTIAN MARIE FRANCIS 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEN 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	Poules pondeuses 207400 nombre de places	0,0000 ha		GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZB125 - ZB144 - ZB146 - ZD101	1,7054 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZB152AJ - ZB152AK - ZB152Z	3,4901 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD1 - ZD167J - ZD167K	4,7350 ha	GUERVILLY/STEPHANE PIERRE MARIE 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD166	0,3170 ha	DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GOUDELIN	ZD5 - ZD82 - ZD90	3,0900 ha	GUERVILLY/CHANTAL MARIE HELENE 22290 GOUDELIN - LEMEE/PASCAL CHRISTIAN MARIE FRANCIS 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLÈNE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
GURUNHUEL	YB60A - YB60B - YB60C - YB60DJ - YB60DK	9,1655 ha	CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL	SCEA LE PENNEC 22810 PLOUGONVER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250542	12/06/25	19/08/25
GURUNHUEL	ZR30J - ZR30K - ZS44AJ - ZS44AK - ZS44AL - ZS44BJ - ZS44BK - ZS44BL - ZS44Z - ZT18A - ZT18B - ZT18Z	3,1645 ha	DROUIN/ELISABETH SUZANNE MARIE PAULE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ	SCEA LE PENNEC 22810 PLOUGONVER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250542	12/06/25	19/08/25

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 19/06/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
GURUNHUEL	ZT17BJ - ZT17BK - ZT17CJ - ZT17CK - ZT17D - ZR32 - ZS31J - ZS31K - ZS32 - ZS33 - ZS34 - ZS35A - ZS35B - ZS36A - ZS36B - ZS38A - ZS38B - ZS45A - ZS45B - ZS45C - ZS45D - ZS45E - ZS45FJ - ZS45FK - ZS45FL - ZS45G - ZS45H - ZT17A	38,1705 ha	LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ - DROUIN/ELISABETH SUZANNE MARIE PAULE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ	SCEA LE PENNEC 22810 PLOUGONVER	GAEC DE ROZ LAN 22390 PONT MELVEZ	C22250540	12/06/25	19/08/25
GURUNHUEL	ZS46	0,2020 ha	CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL - DROUIN/ELISABETH SUZANNE MARIE PAULE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ	SCEA LE PENNEC 22810 PLOUGONVER		C22250542	12/06/25	19/08/25
LANNEBERT	ZD89 - ZD90	1,0154 ha	GUERVILLY/CHANTAL MARIE HELENE 22290 GOUDELIN - LEMEE/PASCAL CHRISTIAN MARIE FRANCIS 22290 GOUDELIN	LE PEUCH FABIEEN	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250539	12/06/25	19/08/25
LANNEBERT	ZD89 - ZD90	1,0154 ha	GUERVILLY/CHANTAL MARIE HELENE 22290 GOUDELIN - LEMEE/PASCAL CHRISTIAN MARIE FRANCIS 22290 GOUDELIN	GUERVILLY CHARLENE 22200 LE MERZER	EARL DE L'ISLE 22290 GOUDELIN	C22250541	12/06/25	19/08/25
LANRODEC	C786 - C787 - C788 - C789 - C790 - C791 - C792 - C793 - C794 - C795 - C796A - C796Z - C797A - C797Z - C801 - C802 - C1184	6,7700 ha	MONTIER/SOPHIE 22170 LANRODEC - MONTIER/PASCAL 22170 LANRODEC	MONTIER Camille 22170 LANRODEC		C22250492	12/06/25	19/08/25
LAURENAN	ZR28A - ZR28B - ZR31A - ZR31B - ZR31C - ZR31D - ZR35A - ZR35B	16,5200 ha	CORMAULT/SYLVAIN AUGUSTINE MARIE LOUISE 22230 SAINT-VRAN	AGAISSE Claire 22230 ST VRAN	GAEC COURTEL 22230 ST VRAN	C22250549	12/06/25	19/08/25
LAURENAN	ZS30A - ZS30B	0,9400 ha	AGAISSE/CLAIRE 22230 SAINT-VRAN	AGAISSE Claire 22230 ST VRAN		C22250548	12/06/25	19/08/25
LOGUIVY- PLOUGRAS	H1615 - H1618	0,5912 ha	LE GUYADER/THIERRY 22420 PLOUARET	GODEST Mathieu 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	LE GUYADER Thierry 22420 PLOUARET	C22250553	12/06/25	19/08/25
LOGUIVY- PLOUGRAS	H976 - H988 - H990 - H997 - H1002 - H1003 - H1004 - H1008 - H1009 - H1010 - H1011 - H1014 - H1015 - H1018 - H1019 - H1102 - H1103 - H1104 - H1105 - H1106 - H1107	10,5822 ha	LE GUYADER/THIERRY 22420 PLOUARET	GODEST Mathieu 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	LE GUYADER Thierry 22420 PLOUARET	C22250553	12/06/25	19/08/25
MERDRIGNAC	YE36A - YE36B - YS3AJ - YS3AK - YS3B	6,2444 ha	ANGOUJARD NEE AUTIN/NELLY YVETTE CLAUDINE 22230 MERDRIGNAC	GAEC GLORIEUX DE QUILVALA 22230 MERDRIGNAC	MAROT Gilles 22230 MERDRIGNAC	C22250412	12/06/25	19/08/25
PEDERNEC	D78 - D79	0,6602 ha	BRIAND NEE LE FILOUS/MARIE HELENE 22140 SAINT-LAURENT - BRIAND/HERVE FRANCOIS MARIE 22140 SAINT-LAURENT	EARL DE KERBALY 22540 PEDERNEC	EARL BRIAND MH 22140 ST LAURENT	C22250519	12/06/25	19/08/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne  
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 19/06/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PEDERNEC	D80 - D87 - D89	1,6829 ha	BRIAND/HERVE FRANCOIS MARIE 22140 SAINT-LAURENT - BOCLE/MARIE THERESE 22540 PEDERNEC	EARL DE KERBALY 22540 PEDERNEC	EARL BRIAND MH 22140 ST LAURENT	C22250519	12/06/25	19/08/25
PENVENAN	A549 - A550 - A565 - A566 - A574	5,3319 ha	FONTENEAU/NICOLAS DANIEL 75011 PARIS - FONTENEAU/ANTOINE XAVIER 97438 SAINTE MARIE - FONTENEAU/PIERRE DENIS 44117 SAINT-ANDRE-DES-EAUX - CORBIN/MARIE-Alice 22130 PLUDUNO - FONTENEAU/SOPHIE AGNES BELGIQUE - FONTENEAU/CLAUDE ALAIN 22130 PLUDUNO	GAEC DE PELLINEC 22710 PENVENAN		C22250486	12/06/25	19/08/25
PEUMERIT- QUINTIN	C599 - C617 - C618 - C622 - C623	3,3510 ha	THEPAUT/KARINE BERNADETTE 22340 MAEL CARHAIX - GUELTAS/DAVID MICHEL MARIE DENIS 22340 MAEL CARHAIX	GAEC AR WEIN-GLAS 22340 MAEL CARHAIX		C22250552	16/06/25	19/08/25
PLOUISY	D65 - D66 - D67 - D102 - D103 - D104 - D105 - D106 - D107 - D108 - D109	9,9824 ha	LAUTOUT/THIERRY 75011 PARIS - LAUTOUT/ERIC PHILIPPE MARIE 22200 POMMERIT-LE-VICOMTE - LAUTOUT/ODILE YVES THERESE MARIE 93600 AULNAY SOUS BOIS - LAUTOUT NEE CHEVANCE/SOLANGE MARIE MARGUERITE 22140 SAINT-LAURENT	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne  
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 19/06/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PONT-MELVEZ	ZB59J - ZB59K - ZC77AJ - ZC77AK - ZC77AL - ZC77B - ZC77CJ - ZC124K - ZC124L - ZC61B - ZC25 - ZC51J - ZC51K - ZC61AJ - ZC61AK - ZC77CK - ZC124J - ZC160J - ZC160K - ZH6A - ZH6B - ZH8A - ZH8B - ZH9 - ZS24A - ZS24BJ - ZS24BK - ZS33 - ZA50AJ - ZA50AK - ZA50B - ZH11A - ZH11B - ZH12 - ZW16 - ZB62J - ZB62K - ZC44A - ZC44B - ZC110 - ZM83A - ZM83B - ZM83CJ - ZM83CK - ZS26J - ZS26K - ZC73A - ZC73B - ZC1J - ZC1K - ZC69 - ZS8A - ZS8BJ - ZS8BK - ZS27 - ZS28 - ZS29 - ZW35	63,6370 ha	CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL - LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/ANNIE MARIE 56000 VANNES - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ - LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ - DROUIN/ELISABETH SUZANNE MARIE PAULE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ - LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ - LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ -	SCEALE PENNEC 22810 PLOUGONVER	GAEC DE ROZ LAN 22390 PONT MELVEZ	C22250540	12/06/25	19/08/25
PONT-MELVEZ	ZC23	0,5010 ha	LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/ANNIE MARIE 56000 VANNES - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ	SCEALE PENNEC 22810 PLOUGONVER		C22250542	12/06/25	19/08/25
PONT-MELVEZ	ZC96 - ZC162 - ZD72	1,3139 ha	DROUIN/ELISABETH SUZANNE MARIE PAULE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/REMY LOUIS MARIE 22390 PONT-MELVEZ	SCEALE PENNEC 22810 PLOUGONVER		C22250542	12/06/25	19/08/25
PONT-MELVEZ	ZD71	0,3450 ha	LE SAUX/HELENE MARIE 22390 PONT-MELVEZ - CHAMBRY/LAURENT FRANCOIS LOUIS 22390 GURUNHUEL - CHAMBRY/ETIENNE MARIE ANTOINE 22390 PONT-MELVEZ	SCEALE PENNEC 22810 PLOUGONVER		C22250542	12/06/25	19/08/25
SAINT-LAURENT	A167	1,5313 ha	LAUTOUT/THIERRY 75011 PARIS - LAUTOUT/ERIC PHILIPPE MARIE 22200 POMMERIT-LE-VICOMTE - LAUTOUT/ODILE YVES THERESE MARIE 93600 AULNAY SOUS BOIS - LAUTOUT NÉE CHEVANCE/SOLANGE MARIE MARGUERITE 22140 SAINT-LAURENT	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne  
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 19/06/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
SAINT-LAURENT	A177 - A188 - A441 - A531 - A581A - A581Z - A588 - A603 - A608A - A608Z - A610	3,7253 ha	LAUTOUIT/ERIC PHILIPPE MARIE 22200 POMMERIT-LE-VICOMTE	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUIT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25
SAINT-LAURENT	A184 - A243 - A250 - A251 - A255 - A256 - A257 - A260 - A272 - A300 - A352 - A353 - A622 - A630	12,8659 ha	CALLAC/RENE FRANCOIS 22000 SAINT-BRIEUC - MOBUCHON NÉE CALLAC/MARYVONNE 22140 SAINT-LAURENT - CALLAC/ALAIN LOUIS 22140 BRELIDY	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUIT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25
SAINT-LAURENT	A390 - A392 - A393 - A425 - A426	3,7809 ha	SENDA/LEA 22190 PLERIN - SENDA/KONAN 22190 PLERIN - SENDA NÉE CONNAN/GENEVIEVE 22440 PLOUFRAGAN	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUIT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25
SAINT-LAURENT	A48 - A49 - A50 - A55 - A56 - A156 - A157 - A158 - A159 - A160 - A161 - A162 - A163 - A164 - A165 - A170 - A171 - A181 - A252 - A253 - A345 - A346 - A347 - A348 - A376 - A377 - A380 - A381A - A381B - A391 - A584 - A587 - A590 - A593	35,3417 ha	BOUGET/LOIC 35000 RENNES	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUIT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25
SAINT-LAURENT	B80 - B83 - B84 - B90A - B90Z - B768A - B768Z - B796 - B799	3,7810 ha	MOBUCHON/RENAUD 22140 SAINT-LAURENT	BRIAND JEAN-MICHEL 22200 PABU	LAUTOUIT Eric 22140 ST LAURENT	C22250554	13/06/25	19/08/25
SAINT-NICODEME	C87	0,7233 ha	THEPAUT/KARINE BERNADETTE 22340 MAEL CARHAIX - GUELTAJ/DAVID MICHEL MARIE DENIS 22340 MAEL CARHAIX	GAEC AR MEIN-GLAS 22340 MAEL CARHAIX		C22250552	18/06/25	19/08/25
SAINT-VRAN	Y885 - Y897A - Y897B - Y897Z - Y898A - Y898B	6,4430 ha	AGAISSE/CLAIRE 22230 SAINT-VRAN	AGAISSE Claire 22230 ST VRAN		C22250548	12/06/25	19/08/25
SAINT-VRAN	Y88J - Y88K - Y886 - ZY36 - ZY44	6,1830 ha	CORMAULT/SYLVAIN AUGUSTINE MARIE LOUISE 22230 SAINT-VRAN	AGAISSE Claire 22230 ST VRAN	GAEC COURTEL 22230 ST VRAN	C22250549	12/06/25	19/08/25
SAINT-VRAN	ZY34A - ZY34Z - ZY35A - ZY35Z - ZY43A - ZY43B - ZY43Z	8,4700 ha	COURTEL NEE CASEAC/SCH/JARMELE JEANNE MARIE 22230 SAINT-VRAN	AGAISSE Claire 22230 ST VRAN	GAEC COURTEL 22230 ST VRAN	C22250549	12/06/25	19/08/25

Rennes, le 27/10/25

Pour le Préfet de la région Bretagne,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
De l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
La cheffe du SREFAA,

Sandrine MOUTAULT



préfecture de région

R53-2025-10-28-00006

1 arrêté bourses Talents 2025 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION  
DES BOURSES TALENTS**

**ANNÉE 2025-2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE- ET- VILAINE**

**VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 5 août 2021 relatif au régime des bourses Talents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**VU** la circulaire NOR APFF2516306C du 7 juillet 2025 relative à la mise en œuvre des bourses Talents pour la campagne 2025-2026

**VU** les conclusions de la commission de sélection des lauréats bourses Talents qui s'est tenue le 22 octobre 2025 ;

**SUR** proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Une bourse d'un montant de 2 000 € est accordée à chaque bénéficiaire désigné à l'annexe du présent arrêté.

## **Article 2 :**

La bourse est versée en deux fois :

- ⑩ un premier versement de 1 000 € à la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;
  
- ⑩ un second versement de 1 000 € conditionné par la transmission par chaque bénéficiaire de deux documents :
  - une attestation d'assiduité aux cours préparatoires du centre de préparation (datée de mars ou avril 2025), ou bien une attestation de présence aux concours blancs, aux examens type « partiels », ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux devoirs rendus ;
  - une attestation de présence au concours ou le relevé de notes aux épreuves, ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande de versement de l'allocation.

Ces documents doivent être transmis au Secrétariat général pour les affaires régionales **avant le 31 mars 2026.**

## **Article 3 :**

Ce dispositif est inscrit au budget opérationnel de programme 148 « Fonction Publique ».

Centre financier 0148-DAFP-DF35

Centre de coût : PRFSGAR035

Code activité 014801010402

Domaine fonctionnel 0148-01-07

- ⑩ 1<sup>er</sup> versement : Ligne de gestion en flux 2 – paiement sans condition de réalisation
- ⑩ 2<sup>nd</sup> versement : Ligne de gestion en flux 1 – paiement avec condition de réalisation

## **Article 4**

Le non-respect par le bénéficiaire des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté, entraînera l'annulation de celui-ci et le remboursement au Trésor Public des sommes perçues par le bénéficiaire au titre de l'allocation.

## **Article 5 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales

préfecture de région

R53-2025-10-28-00007

2 ANNEXE bourses talents 2025 2026

## Annexe : Liste des bénéficiaires du dispositif bourses talents au titre de l'année 2025-2026

Nombre de bénéficiaires : 43

N° de dossier	Titre	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Autres prénoms	Classement
25395742	Mme	TOUDIC		Laurette	Gwénoline	1
26025032	Mme	BAUDET		Mathilde	Romane, Manon	2
25827693	Mme	MERAMET-AUBERT		Leïla	Mia	3
26533972	M.	GUIFFES		Gaëtan	Florian, Ewan	4
26331192	M.	DAHMANE		Ottia		5
26337739	Mme	ANCELLY		Ericka	Marie, Leslie	6
26264140	Mme	JARDIN		Alexandra	Estelle, Marine	7
26411209	Mme	DESBOIS		Solenne	Isabelle, Sylvaine	8
25621915	Mme	WONG-HANG		Emmie	Marie, Lucie	9
26468254	Mme	LE BELLER		Elodie	Denise, Colette	10
25793023	M.	FOUYET		Antoine	Nicolas	11
26431298	Mme	DE CAMBIAIRE		Marianne		12
26551924	M.	TAGUEMAS		Aris		13
26081057	M.	RAUD		Tony	Mickaël, Rock	14
26115050	Mme	COIC		Mazarine	Mireille, Eliane	15
26162334	Mme	DASSONVILLE	PLANCHER	Lilou	Emma	16
25628992	Mme	TAMIC		Nolwenn		17
26252143	Mme	VIGNE		Jeanne	Charlotte	18
26259907	Mme	VETZ	NICODEME	Cynthia	Stefania	19
26130647	Mme	HOUIZOT		Ophélie	Jacqueline, Emmanuelle	20
26141984	Mme	PLOUZENNEC		Camille	Anne	21
26225592	Mme	LE CLEC'H		Lyzaig		22
26387379	Mme	ENGUL		Hivda		23
26403088	Mme	DE OLIVEIRA COSTA		Léa	Nolwen	24
26320792	Mme	TOURON		Anastasia		25
26325049	Mme	PROVOST		Louann	Marie, Elizabeth	26
26141388	Mme	MARQUIS		Louise		27
25987804	M.	BENNE-DARSES		Adrien		28
26138371	Mme	SIDANER		Andreeanne		29
26081808	M.	CHOPINEAUX		Kylian		30
26229546	M.	JOUAULT		Loup	Angus	31
26440228	Mme	PERNOT--GOARVOT		Morgane		32
26410470	Mme	CALVEZ		Sarah	Florence, Gwénaëlle	33
26513720	Mme	PIQ		Almudena	Lola, Josefa	34
25982687	Mme	KERSIMON	LAMY	Fantine		35
26540586	M.	HORNEBECQ		Pierre	Michel, Gabriel	36
26067672	M.	JEANNE		Lysandre	Alain, Jean-Pierre	37
26382448	Mme	LECOQ		Anaïs	Maiwenn, Emma	38
25967362	Mme	CHABENAT		Suzanne	Louise	39
26016303	Mme	LAVERON		Gwendalyne	Nathalie, Sandrine	40
26560590	Mme	DERQUENNE		Joséphine	Pauline, Angèle	41
26499915	Mme	LEBLAY		Madeg	Brendan, Andreo	42
26373902	M.	DANIELOU		Loïck	Christian	43

préfecture de région

R53-2025-10-28-00008

3 arrêté Prépa Talents EHESP 2025 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION  
DES BOURSES TALENTS**

**ANNÉE 2025-2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

**VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 5 août 2021 relatif au régime des bourses Talents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**VU** la circulaire NOR APFF2516306C du 7 juillet 2025 relative à la mise en œuvre des bourses Talents pour la campagne 2025-2026

**VU** la sélection des bénéficiaires de la bourse talents « Prépas Talents » effectuée et transmise par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes ;

**VU** les conclusions de la commission de sélection des lauréats des Bourse Talents qui s'est tenue le 22 octobre 2025 ;

**SUR** proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Une bourse d'un montant de 4 000 € est accordée à chaque bénéficiaire désigné à l'annexe du présent arrêté,

inscrit à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes dans le cadre de la « Prépa Talents ».

## **Article 2 :**

La bourse est versée en deux fois :

- ⑩ un premier versement de 2 000 € à la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;
- ⑩ un second versement de 2 000 € conditionné par la transmission par chaque bénéficiaire de deux documents :
  - une attestation d'assiduité aux cours préparatoires du centre de préparation, ou bien une attestation de présence aux concours blancs, aux examens type « partiels », ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux devoirs rendus ;
  - une attestation de présence au concours ou le relevé de notes aux épreuves, ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande de versement de l'allocation.

Ces documents doivent être transmis au Secrétariat général pour les affaires régionales **avant le 30 avril 2026**.

## **Article 3 :**

Ce dispositif est inscrit au budget opérationnel de programme 148 « Fonction Publique ».

Centre financier 0148-DAFP-DF35

Centre de coût : PRFSGAR035

Code activité 014801010402

Domaine fonctionnel 0148-01-07

- ⑩ 1<sup>er</sup> versement : Ligne de gestion en flux 2 – paiement sans condition de réalisation
- ⑩ 2<sup>nd</sup> versement : Ligne de gestion en flux 1 – paiement avec condition de réalisation

## **Article 4**

Le non-respect par le bénéficiaire des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté, entraînera l'annulation de celui-ci et le remboursement au Trésor Public des sommes perçues par le bénéficiaire au titre de l'allocation.

## **Article 5 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales



préfecture de région

R53-2025-10-28-00009

4 ANNEXE prepas talents EHESP 2025 2026

**Annexe : Liste des bénéficiaires du dispositif bourses talents de « Prépas Talents »  
au titre de l'année 2025-2026**

**Prépa Talents : l'École des hautes études en santé publique de Rennes**  
Nombre de bénéficiaires : 27

	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOMS</b>
1	BARBRY	ARNO
2	BARI	NASSIHA
3	BERRAHOU	AYOUB
4	BLUKER	ANTHONY
5	BOUGEARD	MAIWENN
6	CAVAUD	LAURA
7	DEGUINGAND	FRANCOIS
8	DIALLO	BINTA
9	GESHORS	ALICE
10	NIKIEMA épouse GOUNGOUNGA	ROSELINE
11	GUENNEC	ROMANE
12	LE BIDEAU	AMAURY
13	LE COURTOIS	ENORA
14	LEGANGNOUX	MAELLE
15	MUMBALA MUBULANSIE	MARIETTE
16	OKÉLÉ	EMMANUEL

17	OUANES	ADEL
18	PIQUES	MAÉVA
19	PIQUET	PAULINE
20	ROBERGÉAUD	ÉLOÏSE
21	SCHLAMA	LAURA
22	SISELO	MAYANA
23	TCHITEMBO	TESSA
24	TOTARO	LUCIE
25	TOUMELIN	MARION
26	VANNES	THALIA
27	VIGE	MARINE

préfecture de région

R53-2025-10-28-00002

5 arrêté Prépa Talents IEP 2025 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION  
DES BOURSES TALENTS**

**ANNÉE 2025-2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

**VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 5 août 2021 relatif au régime des bourses Talents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**VU** la circulaire NOR APFF2516306C du 7 juillet 2025 relative à la mise en œuvre des bourses Talents pour la campagne 2025-2026

**VU** la sélection des bénéficiaires de la bourse talents « Prépas Talents » effectuée et transmise par l'Institut d'Études Politiques de Rennes ;

**VU** les conclusions de la commission de sélection des lauréats des bourses Talents qui s'est tenue le 22 octobre 2025 ;

**SUR** proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Préfecture de région Bretagne- SGAR  
3 rue Martenot  
35000 RENNES

Une bourse d'un montant de 4 000 € est accordée à chaque bénéficiaire désigné à l'annexe du présent arrêté, inscrit à l'Institut d'Études Politiques de Rennes dans le cadre de la « Prépa Talents ».

## **Article 2 :**

La bourse est versée en deux fois :

- ⑩ un premier versement de 2 000 € à la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;
- ⑩ un second versement de 2 000 € conditionné par la transmission par chaque bénéficiaire de deux documents :
  - une attestation d'assiduité aux cours préparatoires du centre de préparation, ou bien une attestation de présence aux concours blancs, aux examens type « partiels », ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux devoirs rendus ;
  - une attestation de présence au concours ou le relevé de notes aux épreuves, ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande de versement de l'allocation.

Ces documents doivent être transmis au Secrétariat général pour les affaires régionales **avant le 30 avril 2026**.

## **Article 3 :**

Ce dispositif est inscrit au budget opérationnel de programme 148 « Fonction Publique ».

Centre financier 0148-DAFP-DF35

Centre de coût : PRFSGAR035

Code activité 014801010402

Domaine fonctionnel 0148-01-07

- ⑩ 1<sup>er</sup> versement : Ligne de gestion en flux 2 – paiement sans condition de réalisation
- ⑩ 2<sup>nd</sup> versement : Ligne de gestion en flux 1 – paiement avec condition de réalisation

## **Article 4**

Le non-respect par le bénéficiaire des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté, entraînera l'annulation de celui-ci et le remboursement au Trésor Public des sommes perçues par le bénéficiaire au titre de l'allocation.

## **Article 5 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales



préfecture de région

R53-2025-10-28-00003

6 ANNEXE prepas talents IEP 2025 2026

**Annexe : Liste des bénéficiaires du dispositif bourses talents de « Prépas Talents »  
au titre de l'année 2025-2026**

**Prépa Talents : Institut d'études politiques**

Nombre de bénéficiaires : 3

	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOMS</b>
1	GAUDIN	Gladys
2	LAHCHIMIE	Ayoub
3	LEMEE	Arthur

préfecture de région

R53-2025-10-28-00004

7 arrêté Prépas Talents IPAG 2025 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION  
DES BOURSES TALENTS**

**ANNÉE 2025-2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE- ET- VILAINE**

**VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 5 août 2021 relatif au régime des bourses Talents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**VU** la circulaire NOR APFF2516306C du 7 juillet 2025 relative à la mise en œuvre des bourses Talents pour la campagne 2025-2026

**VU** la sélection des bénéficiaires de la bourse talents « Prépas Talents » effectuée et transmise par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Rennes ;

**VU** les conclusions de la commission de sélection des lauréats des bourses Talents qui s'est tenue le 22 octobre 2025 ;

**SUR** proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Une bourse d'un montant de 4 000 € est accordée à chaque bénéficiaire désigné à l'annexe du présent arrêté, inscrit à l'Institut de préparation à l'administration générale de Rennes dans le cadre de la bourse talents « Prépas Talents ».

## **Article 2 :**

La bourse est versée en deux fois :

- ⑩ un premier versement de 2 000 € à la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;
- ⑩ un second versement de 2 000 € conditionné par la transmission par chaque bénéficiaire de deux documents :
  - une attestation d'assiduité aux cours préparatoires du centre de préparation, ou bien une attestation de présence aux concours blancs, aux examens type « partiels », ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux devoirs rendus ;
  - une attestation de présence au concours ou le relevé de notes aux épreuves, ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande de versement de l'allocation.

Ces documents doivent être transmis au Secrétariat général pour les affaires régionales **avant le 30 avril 2026**.

## **Article 3 :**

Ce dispositif est inscrit au budget opérationnel de programme 148 « Fonction Publique ».

Centre financier 0148-DAFP-DF35

Centre de coût : PRFSGAR035

Code activité 014801010402

Domaine fonctionnel 0148-01-07

- ⑩ 1<sup>er</sup> versement : Ligne de gestion en flux 2 – paiement sans condition de réalisation
- ⑩ 2<sup>nd</sup> versement : Ligne de gestion en flux 1 – paiement avec condition de réalisation

## **Article 4**

Le non-respect par le bénéficiaire des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté, entraînera l'annulation de celui-ci et le remboursement au Trésor Public des sommes perçues par le bénéficiaire au titre de l'allocation.

## **Article 5 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales

préfecture de région

R53-2025-10-28-00005

8 ANNEXE prepas talents IPAG 2025 2026

**Annexe : Liste des bénéficiaires du dispositif bourses talents de « Prépas Talents »  
au titre de l'année 2025-2026**

**Prépa Talents : Institut de préparation à l'administration générale**

Nombre de bénéficiaires : 15

N°	NOM	PRÉNOMS
1	AZOULAY	LOANN NATHANAËL JULIEN
2	BARRI	VINCENT
3	BOUTREUX	ERNANTE
4	COMBAUDO	NATHANAEL
5	KLTOUM	ISRA
6	LAÉ	ELENA, GWENAËLLE
7	LE NAOUTOUT	LAËTITIA
8	LELONG	MALOU
9	LUCAS	ELEONORE
10	MALEMBE	YÉDIDIA
11	PLOUCHART	AURIANE
12	RAULET	ADELE
13	SIMON	MARGOT
14	SLAOUI	RAYHAN
15	TRAORE	SALIMATA